



Vis cacher ou fausse declaration

Par **CARL1322**, le **07/09/2011** à **21:32**

Bonjour,rnrn jai fait l'accisition d'une maison au mois de decembre et l'acte de vente mentionnait qu'il avait eu une legere infiltration d'eua mais que tout etait regler. A notre plus grande surprise nous avons eu un degat d'eau avec les reste de irene. Le probleme est que durant ce degat d'eau le voisin qui etait en train de nous donner un coup de main nous mentioone qu'il es venu a 3 autre reprise aider lors de degat d'eau et qu,il va toujours en avoir du au terrain il nous meme mentionner que la dame qui a vendu etait plus capable de demeurer dans l'incertitude d'un n'autre degat d'eau.A noter nous avons eu 2 degat d'eau depuis ce temps et notre maison a 4 ans. L'agent immobilier avec qui aon na fait affaire nous a dis de contacter l'ancien proprietaire pour lui explquer les degat et lui dire de venir constater les degats il nous a tout simplement dis qu'il l'avait mentionner a mon agent ce que mon agent nie il dit que le vendeur lui a mentionner seulement un infiltration d'eau mais c'est plustot un innodation a toute les gros cout d'eau nous ne savons pas qui poursuivre lagent ou le vendeur ou les 2 merci de votre reponse

Par **cocotte1003**, le **08/09/2011** à **06:33**

Bonjour, regardez dans vos contrats d'assurance si vous n'avez pas une assurance juridique quevous pourriez contacter au plus vite et qui vous épaulerait dans vos démarches et vos frais. Avant d'envisager d'aller en justice, il va falloir prouver que l'ancienne propriétaire connaissait le problème et qu'elle vous l'a donc volontairement caché. Une expertise sera pratiquement obligatoire. C'est lapropriétaire quevous devez assigner, cordialement